

Cas n°3

Par mesure de sécurité...

En tant que géomètre, vous êtes amené à utiliser un tachéomètre équipé d'un télémètre laser, ainsi qu'un dispositif de pointage laser.

Ces deux lasers émettent-ils des « lumières » visibles ?

Le laser assurant la fonction « télémètre » est-il dangereux pour l'œil ? À l'aide des fiches ressources et de ce qui précède, justifiez votre réponse.

En dessous d'une distance minimale de sécurité (notée X_{mini}) la vision directe, et de face, du laser du dispositif de pointage est dangereuse pour l'œil. En vous aidant de la fiche ressource « le laser HeNe des dispositifs de pointage », déterminez la valeur numérique de X_{mini} .

Concluez quant aux règles de sécurité à adopter vis-à-vis de ces dispositifs.